



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2014

Etaient présents : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bèjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Patel Pierre, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

Absents excusés : Jantet Robert.

RESTITUTION DE COMPETENCES AUX COMMUNES :

M. le Maire présente la proposition de restitution de compétences qui étaient exercées par les anciennes communautés de communes.

- Entretien des 6 giratoires d'accès à l'autoroute A 404 figurants sur un plan annexé aux statuts. Le retour concerne les communes suivantes : Bellignat, Oyonnax et Arbenet.
- Améliorations paysagères des entrées d'agglomération.
- Les voiries communales concernant les communes de : Bolozon, Ceignes, Izernore, Leyssard, Matafelon-Granges, Nurieux-Volognat, Peyriat, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne.
- Soutien au centre de loisirs d'Izernore.
- les multi-accueils de Nantua et de Montréal-la-Cluse et le « relais assistantes maternelles » de Montréal-la-Cluse.
- Balayage des rues pour les communes d'Apremont, Brion, Charix, Géovreissiat, Lalleyriat, Maillat, Nantua, Les Neyrolles, Le Poizat, Port et Saint-Martin-du-Fresne.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CERTAINES COMPETENCES

Compléter ainsi la compétence : prospection, production d'eau, recherche d'équilibre et régulation dans l'alimentation des communes **par** livraison en gros aux communes par stockage de l'eau et bouclage d'un réseau d'agglomération, toutes les interconnexions entre réseaux communaux ou avec réseaux extérieurs à la communauté de communes, sécurisation des approvisionnements.

La compétence « achat et vente d'eau » est ainsi rédigée : achats d'eau à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de la Communauté de communes Haut-Bugey. Ventes d'eau : ventes d'eau aux communes de la Communauté de communes Haut-Bugey, vente d'eau à toute autre entité publique intervenant à l'extérieur du territoire de la Communauté de communes Haut Bugey, ventes d'eau à une entité privée.

La compétence « aire de passages » est ainsi rédigée : Création, gestion et entretien d'une aire aménagée d'accueil des gens du voyage (courts passages) et d'une aire de grands passages.

Supprimer : « Participation à la réduction tarifaire des péages entre les péages de SaintMartin-du-Fresne et Groissiat afin d'inciter les usagers de la route départementale 984 à utiliser l'autoroute A 404 et améliorer ainsi la fluidité et la sécurité du trafic de la traversée des communes ».

Il est proposé d'**ajouter** à la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire:

Centre nautique Robert Sautin,
Terrain de tennis d'Outriaz,
Terrain de football de Lanténay.

Compléter ainsi la compétence : « Contribution à la construction du centre hospitalier du Haut Bugey » par apport de terrains, travaux, contributions financières pour son développement immobilier et pour des investissements en matériel liés à l'exercice de ses activités.

Modifier : La compétence « soutien aux associations » est ainsi rédigée : « soutien aux associations et clubs sportifs dont l'objet est en relation avec les compétences de la Communauté de communes et qui par leur activité renforcent la notoriété du territoire. Les associations et clubs sont définis comme tels par le conseil communautaire ».

Supprimer : « Participation à la mise en valeur, à l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod (adhésion syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement de Pile Chambod par substitution à la commune de Serrières-

sur-Ain).

Gestion des équipements touristiques : **compléter** la liste ainsi :

- Parc de la Cluse,
- Site des anciennes glaciers de Sylans,
- Voie douce autour du Lac de Nantua et des prolongements définis par un schéma directeur.

Le conseil émet un avis favorable à la proposition du conseil communautaire.

FACTURATION EAU

Un arrêté du 10 juillet 1996 dit que tout abonné doit pouvoir s'acquitter de sa consommation en deux paiements minimum. Pour cela il faut envisager de faire deux factures annuelles et non plus une seule. Il n'est pas nécessaire de faire deux relevés de compteur, une des factures peut être basée sur un acompte.

Le conseil décide de faire une facturation début novembre (40% du volume d'eau facturé en avril 2014), avec date limite de paiement au 15 décembre, et une en avril sur relevé de compteur.

TARIFS DE L'ACCUEIL LOISIRS

Patrick Berset explique que le tarif de l'accueil loisirs du mercredi est unique, il n'y a pas de différence en fonction du quotient familial des familles. La CAF Aa fait un rappel à ce sujet.

Le tarif du mercredi est fixé à 44 € pour un trimestre pour les familles dont le coefficient familial est inférieur ou égal à 785 et 46 € pour celles dont il est supérieur.

Les tarifs pour les vacances (petites et été) restent inchangés.

MISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL :

L'inspection du travail n'est pas compétente dans la fonction publique territoriale. Toute collectivité doit désigner un agent chargé de la fonction d'inspection dont le rôle est de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail.

L'employeur a obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des agents.

Un décret de 2001 porte obligation de création d'un document relatif à l'évaluation des risques.

La commune peut passer convention avec le centre de gestion pour lui confier la mission d'inspection. Le centre de gestion peut également apporter son aide pour la réalisation du document unique.

Après délibération et vote à main levée (contre 1, pour 18), le conseil décide de faire appel au centre de gestion pour l'aider à conduire ces missions.

SUBVENTION A L'ADAPA

LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DEPOSEE PAR L'ADAPA POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DE SECTEUR AVAIT ETE REPORTEE EN ATTENTE DE COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET BUDGETAIRE DE 2013. EN 2013 LA DEMANDE S'ELEVAIT A 2298 €, EN 2014 LA SOMME DE 2403 € EST SOLLICITEE.

LA DISCUSSION S'ENGAGE SUR LE FAIT QUE D'AUTRES ASSOCIATIONS ASSURENT DES PRESTATIONS EQUIVALENTES AUPRES DES HABITANTS DE LA COMMUNE. MME HUGONNET PRECISE QUE SEULE L'ADAPA SOLLICITE UNE SUBVENTION.

IL EST DECIDE D'ATTRIBUER LA MEME SOMME QUE CELLE VERSEE EN 2013 (ABSTENTIONS 2, POUR 16).

TRAVAUX RUE DU CRET BENI

LES BORDURES SONT POSEES. IL RESTE A FAIRE LES TRAVAUX VERS LE CIMETIERE : CHEMINEMENT, CACHE CONTAINERS, CANIVEAU. LA FINITION SERA FAITE APRES LE PASSAGE DE LA CANALISATION D'ALIMENTATION EN EAU. PUIS L'ENROBE ET LE DESACTIVE SERONT FAITS ET TOUT SERA FINI FIN SEPTEMBRE.

TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

Il reste le carrelage à terminer ainsi que quelques travaux de peinture. Le cuisiniste intervient dès que tout est prêt. La pré-réception des travaux est programmée pour la dernière semaine de septembre. La commission de sécurité sera sollicitée.

Un devis supplémentaire de 396 € HT est accepté pour le changement de lattes supplémentaires du plancher de la salle.

TRAVAUX RUE DE LA BIERLE

L'APPEL D'OFFRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE BUT D'AMENAGER LA RUE DE LA BIERLE PARAITRA SUR LA VOIX DE L'AIN DE CETTE SEMAINE 36. LES OFFRES SONT A REMETTRE POUR LE 25 SEPTEMBRE.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. TAVEL VEND UNE PARTIE DE SA PARCELLE SITUEE A GAUCHE A L'ENTREE DU CHEMIN DES BRUES. M. LE MAIRE ET M. COTTIN L'ON RENCONTRE POUR LUI DEMANDER DE CEDER 1 METRE DE CETTE PARCELLE, A LA COMMUNE, AFIN D'ELARGIR LA RUE. M. TAVEL EST D'ACCORD. M. PRUNIAUX GEOMETRE VA DELIMITER CE BIEN.
- M. DUFFIT, QUI SOUHAITAIT VENDRE DEUX LOTS DE LA MAISON, RUE DES MARRONNIERS, AVANT DE CONCRETISER L'ACHAT DE CE BIEN AVEC LA COMMUNE, N'A PAS ENCORE TRANSMIS LES ELEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES A CETTE COMMERCIALISATION A L'AGENCE IMMOBILIERE, CONTRAIREMENT A SES ENGAGEMENTS. LE CONSEIL CONSIDERE QUE LE PROJET PRESENTE M. DUFFIT NE PROGRESSE PAS ET BLOQUE TOUT AUTRE PROJET EVENTUEL. LE CONSEIL ANNULE SA DECISION DE JUILLET.
- LA MAIRIE A DES DEMANDES DE LOCATION POUR LA SALLE DES FETES. IL FAUT DONC FIXER LE PRIX DE LA LOCATION. LE TARIF SERA DE 550 € POUR LA SALLE AVEC LA CUISINE ET 400 € POUR LA SALLE SANS CUISINE.
- L'ENTREPRISE ERCE A EU UNE FACTURE D'EAU IMPORTANTE DU A DES PROBLEMES DE DEBORDEMENT D'UNE CUVE. ELLE A SOLLICITE UNE REMISE. LE CONSEIL ACCEPTE (ABSTENTION 1, POUR 17) DE FAIRE UNE REMISE EXCEPTIONNELLE DE 1200 € HT. UN COURRIER SERA FAIT LEUR PRECISANT CE CARACTERE EXCEPTIONNEL ET LEUR DEMANDANT DE PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES POUR QUE CE CI NE SE REPRODUISE PAS.
- LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES IMPLIQUE DE NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX, NOTAMMENT LES ATSEM. IL FAUT DES PERSONNES POUR ENCADRER LES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE. IL A ETE FAIT APPEL A DES ORGANISMES (ECOLE DE FOOT, DE MUSIQUE,...) MAIS CELA N'EST PAS SUFFISANT. DEUX POSTES D'ANIMATEURS SONT CREES POUR 6 H PAR SEMAINE AINSI QU'UN POSTE POUR LE MENAGE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE 20 H PAR SEMAINE CAR MME TEYSSIER ENCADRE LES ENFANTS DE MATERNELLE PENDANT LE TEMPS PERISCOLAIRE.
- LA CCHB A ETABLI UNE CHARTE D'AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES DANS LES TRANSPORTS PUBLICS. LE CONSEIL APPROUVE CETTE CHARTE ET S'ENGAGE A LA RESPECTER EN CAS DE TRAVAUX DE VOIRIE.
- LA COMMUNE D'OYONNAX ET LA CCHB ONT ENGAGE DES DEMARCHES POUR TENTER D'INFLECHIR LE PROJET DE FERMETURE DU SERVICE MEDICAL DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE A OYONNAX. LA COMMUNE APPORTE SON SOUTIEN A CETTE DEMARCHE.

La séance est levée à 21 h 30.

Martignat le 3 septembre 2014

Jean-Claude Cottin, 1^{er} adjoint

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.